

Comment réduire le nombre d'accidents de ski?

Autor(en): **Joho, E.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **63 (1954)**

Heft 8

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-684045>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Comment ? réduire le nombre d'accidents de ski

d'après un article original en allemand de E. JOHO, directeur du Bureau suisse d'études pour la prévention des accidents

Au cours de l'hiver, l'on voit fréquemment des messieurs ou des dames, du plus au moins élégants, s'en aller clopin-clopat, le pied bien entouré de bandages, et appuyés sur une canne ou une béquille. Ce sont presque toujours des victimes d'un accident de ski. Quant aux cas plus graves, on ne les voit pas: ils reposent, et souvent pour de longs mois, dans les hôpitaux!

Doit-on en conclure que le ski est un sport dangereux? Oui et non. Pratiqué intelligemment, il n'est pas plus périlleux qu'aucun autre sport. Car il va de soi que chaque activité sportive comporte certains dangers, il nous appartient de les connaître et d'en tirer les conséquences.

Quels sont les dangers du ski? On peut les définir comme suit:

Une préparation physique insuffisante

Depuis des dizaines d'années, le ski s'est si bien répandu dans nos pays que beaucoup de gens ne tiennent plus aucun compte de la somme d'efforts physiques entraînés par son exercice. On n'accorde donc trop souvent aucune attention à avoir une forme physique suffisante. Cela d'autant moins que chacun peut aujourd'hui, et sans le moindre effort, se laisser hisser jusqu'à un sommet par quelque moyen mécanique, et se borner à accomplir descente sur descente, cela, souvent, jusqu'à épuisement complet. Il est

d'ailleurs caractéristique que ce soit en fin de journée que les accidents soient relativement les plus fréquents. Jadis par contre, quand les skieurs devaient encore gravir par leurs propres moyens d'abord les pentes qu'ils souhaitaient redescendre, seuls les sportifs entraînés et résistants entreprenaient de longues montées et jouissaient de descentes proportionnelles à leur effort.

Les skieurs doivent toujours songer à cela et se soumettre à un entraînement préalable à la mesure de l'effort qu'ils veulent accomplir.

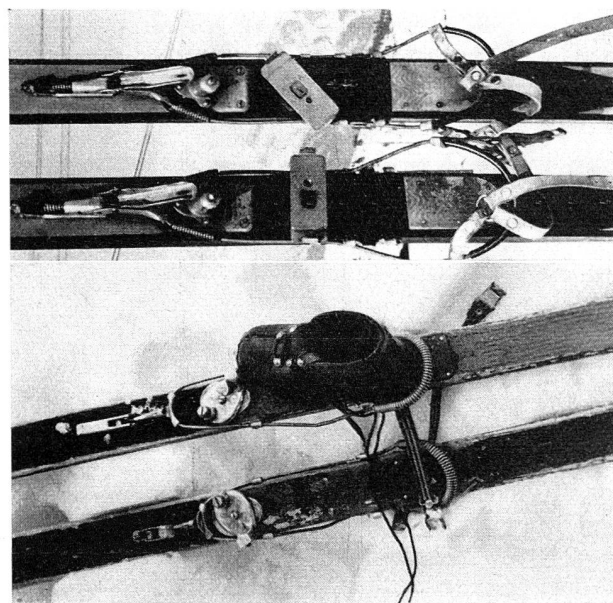
Une technique insuffisante

Chaque conducteur, dans le trafic routier quotidien, doit rester maître de son véhicule et de sa vitesse. Il en est de même pour le skieur qui doit, lui aussi, être capable de maîtriser sans cesse ses planches et d'adapter sa vitesse sur toute piste tant aux conditions de celle-ci qu'en fonction de sa propre habileté. Bien des accidents pourraient être évités si chaque skieur voulait bien se plier à cette règle de prudence.

La formation technique de base, qui est donnée dans les écoles de ski, permet à chacun aujourd'hui d'apprendre en peu de temps à aller à ski. En outre, de plus en plus, l'on différencie par des couleurs les tracés des pistes classées selon leurs difficultés. Mais les progrès de la technique du ski ont modifié également le com-



Divers modèles de fixations de «sécurité» ont été mis sur le marché. C'est surtout en Amérique du Nord que ces systèmes sont utilisés pour l'instant. Le but de ces mécanismes est d'éviter aux skieurs les fractures des jambes — la fameuse fracture «hélicoïdale» caractéristique de la plupart des accidents actuels à ski — lors d'une chute. A cet effet, la fixation se déclenche et libère le pied sous un certain effort, et notamment un effet de torsion, dépassant l'effort normal. Le principe de ces différents systèmes est habituellement le suivant: un ergot ou une bille est maintenu dans une alvéole par un ressort calculé pour résister à un effort donné, et d'ailleurs réglable dans plusieurs systèmes. Lorsque cet effort est dépassé, lors d'une chute par exemple, ou d'une violente torsion du pied, l'ergot ou la bille est chassé de la fixation, et l'étrier pivote ou s'ouvre, libérant la



fixation. Voici deux systèmes déjà utilisés par des milliers de sportifs à l'étranger. Contrairement à ce que l'on pourrait craindre, il ne semble pas que le système risque de se déclencher inopportunistement. (Clichés Bureau suisse d'études.)

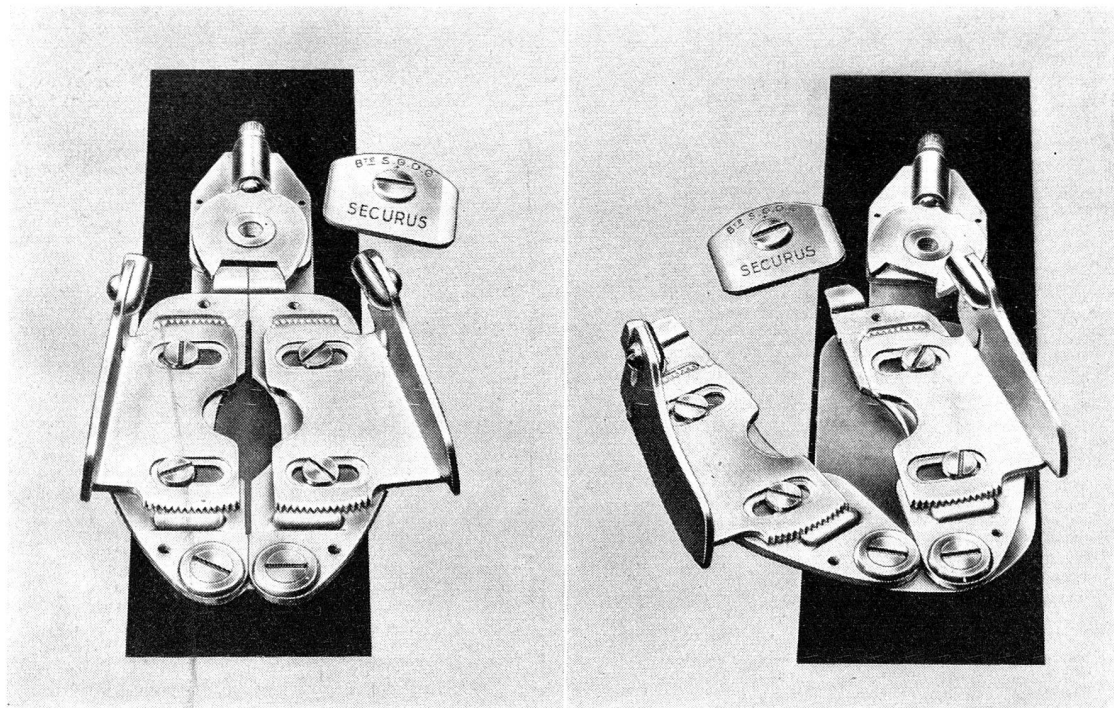
portement des skieurs. Si l'on cherchait de préférence, jadis, les longues pentes droites pour les descentes en «schuss», qui permettaient les grandes vitesses, l'on trouve plus de plaisir aujourd'hui aux pentes ouvertes et sur lesquelles on peut à cœur joie virer et descendre en «slaloms». Cette évolution devrait n'être que profitable à la sécurité du skieur.

L'état de la neige

De nombreux et graves accidents se produisent lorsque le skieur quitte la piste rapide

Equipement insuffisant

Les progrès de la technique du ski ont entraîné une modification parallèle de l'équipement et du vêtement de skieur. Bien que l'on puisse se procurer partout aujourd'hui un équipement adéquat, trop de gens encore — soit par ignorance soit par manque d'argent — se présentent sur les pistes avec un matériel fort peu propre à un tel usage. Des skis non munis d'arêtes sont pourtant extrêmement dangereux sur la piste ou la neige verglacées. Par contre, les rigides skis de piste peuvent occasionner de



Un autre système de sécurité qu'une maison française vient de mettre sur le marché.

et battue pour pénétrer sans s'y attendre dans une neige haute et lourde. L'épaisseur de la neige freine alors brusquement les skis et entraîne la chute du skieur qui est projeté en avant. En dehors d'ailleurs de ce cas particulier, et des pistes, les conditions d'enneigement peuvent être partout et sans cesse si différentes qu'il faut toujours tenir compte de ce danger de freinage inattendu.

Le danger d'accident peut d'ailleurs être sérieusement réduit lorsque les pistes, et surtout aux passages les plus rapides et escarpés, sont assez larges pour qu'il soit toujours possible de virer et de freiner sur la piste elle-même. De tels aménagements exigent cependant un travail long et dispendieux, qui n'est pas fait partout. En dehors des pistes par contre, il n'est guère de moyen préventif. Mais il est toujours possible d'entraîner les skieurs à prévoir à l'avance les endroits où la qualité de la neige change.

sérieux déboires lorsqu'on les utilise en dehors de celles-ci.

*

Quant aux *fixations*, il faut relever que l'on est allé de plus en plus à remplacer la tension «parallèle» par une tension «diagonale». On est même allé trop loin dans cette direction; on peut en effet trouver aujourd'hui des fixations absolument rigides et qui sont avant tout destinées aux coureurs. Les fixations actuelles à tension «diagonale» sont préférables aux anciens modèles. Le pied est mieux tenu au ski, il est donc possible de descendre en position «d'avancée», ce qui permet de garder mieux l'équilibre lorsque l'état de la neige change ou lors de modifications brusques de pente. L'on peut également employer la tension «verticale», mais elle doit rester suffisamment élastique si l'on veut éviter en cas de chute brutale de se briser un os.

On a beaucoup parlé ces derniers temps des *fixations de sûreté*. Il y a assurément de bril-

lantes recommandations en leur faveur. On peut se demander toutefois encore si elles résisteraient à un examen plus approfondi. Nous ne croyons pas que le problème d'une fixation satisfaisante en tous temps et qui réduise au minimum le risque d'accident soit encore entièrement résolu, il sera difficile à résoudre. C'est aux spécialistes de l'étudier pour pouvoir renseigner utilement les skieurs à ce sujet. La meilleure sécurité reste encore de demeurer le maître de son corps et de ses muscles et de ne pas se livrer à des exploits de casse-cou.

Collisions entre skieurs

Bien que, par les beaux dimanches d'hiver, un nombre considérable de skieurs hantent les pistes et s'y lancent trop souvent imprudemment et sans guère songer à autrui, un nombre étonnamment faible de collisions entre skieurs causent des blessures. Comme l'on ouvre encore et sans cesse de nouveaux «monte-pentes» ou «ski-lifts», et que l'on offre toujours aux skieurs un nombre plus considérable de pistes, le risque que peut faire courir une affluence dangereuse sur celles-ci apparaît devoir plutôt diminuer à l'avenir. Un résultat semblable est d'ailleurs atteint par l'établissement de nouvelles pistes suffisamment larges et bien marquées.

Accidents provoqués par des obstacles naturels sur ou en bordure des pistes

Les accidents de ce genre ne sont pas très nombreux sur les pistes actuelles, qui sont presque toutes soigneusement tracées et entretenues. Il serait pourtant nécessaire en certains cas de veiller à ce que les «Instructions pour la construction et l'entretien des pistes de ski» prescrites par la Fédération suisse de ski et le Secrétariat d'études pour la prévention des accidents soient bien appliquées.

*

Mais quelques chiffres montreront qu'il ne s'agit pas de minimiser à l'extrême les risques d'accidents de ski, ni de traiter ceux-ci comme une bagatelle. Dans l'hiver 1952/1953, 5655 accidents de ski ont été annoncés à la Caisse nationale suisse d'accidents, sur ce nombre, 68 skieurs blessés ont été victimes d'une invalidité de longue durée, six ont perdu la vie. Les frais entraînés par ces accidents représentent une somme de 4 millions pour hospitalisation, indemnités, pensions d'invalidité ou aux survivants.

Sur la base de ces seuls chiffres, il est permis d'estimer que chaque année, et pour notre pays seulement, 12 000 skieurs sont victimes d'accidents. Si l'on veut comparer ce chiffre à celui du nombre de victimes d'accidents du trafic routier (24 000 blessés), il faut évidemment tenir compte de la brièveté de la saison du sport d'hiver, qui ne dure que peu de mois. Il y

a là une situation à laquelle il faut remédier, si l'on veut que le bénéfice physique et moral dont on est redevable à l'exercice du ski ne soit pas fâcheusement diminué par de telles suites.

Ces quelques considérations sur les dangers du ski montrent qu'en définitive il revient à chaque skieur de voir s'il veut courir ou non le risque d'un accident. Un bon équipement, un entraînement suffisant, du bon sens et une juste mesure de soi-même et des choses permettent au skieur de se livrer l'hiver durant et sans accident à son sport favori.

SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE

L'organisation d'un réseau d'alarme-radio par l'Association des troupes de transmission

Une organisation extrêmement intéressante est en cours de réalisation en Suisse, c'est celle d'un réseau d'alarme et de secours en cas de catastrophe qui a été décidée par l'Association fédérale des troupes de transmission. La section vaudoise de cette association, que préside M. René Guex, a fait à Lausanne le 16 octobre une démonstration des possibilités et des moyens d'action de ce futur réseau, qui viendra compléter heureusement les organisations actuelles tant des Services du feu, des Sociétés de sauvetage, du Club alpin et des Samaritains que de la Croix-Rouge.

Le but de ce réseau, qui s'étendra de Genève à Schaffhouse et de Bâle à Chiasso et qui comprend aujourd'hui déjà 14 groupes d'alarme, sera de collaborer avec les organisations de secours proprement dites et de compléter et de faciliter le travail de sauvetage en mettant à disposition des groupes de liaison munis d'appareils de radio. Une telle organisation est évidemment prévue pour les cas de catastrophes graves entraînant, par exemple, la suppression des moyens ordinaires de liaison et de communication dans une région entière (avalanches, inondations, etc.) ou en cas de recherches en haute montagne (avion disparu), une équipe accompagnant alors les sauveteurs. Ces dispositions faciliteront grandement l'organisation et la demande des secours et permettront de gagner un temps précieux.

L'engagement des groupes d'alarme n'aura lieu que sur l'ordre des autorités ou d'organisations de secours habilitées. L'autorisation d'emploi du matériel à disposition — les appareils de radio destinés à ce service sont déposés dans les arsenaux les plus proches — pourra être donnée téléphoniquement par le Service des troupes de transmission. Un entraînement régulier à l'aide de deux réseaux permanents s'étendant sur toute la Suisse a déjà commencé. C'est là une remarquable initiative dont il faut féliciter l'Association des troupes de transmission.